



Association pour la Sauvegarde du Mormont

Extension de la carrière Holcim à Eclépens (PDCar 2014) et ses conséquences irréversibles sur notre patrimoine

Monsieur le Député,

Vous devrez vous prononcer sur l'avenir du Mormont dans le cadre de la consultation sur le « Nouveau plan directeur des carrières 2014 ». Notre association, apolitique, forte d'une centaine de membres de tous horizons professionnels et géographiques, aimerait vous apporter quelques informations sur la situation actuelle, ainsi que sur la position que nous défendons. Nous vous remercions par avance de prendre le temps de nous lire.

La carrière :

Ouverte en 1953, la carrière Holcim s'étend sur les Communes d'Eclépens et de La Sarraz. Sa surface, de 75'000 m² en 1990, a passé aujourd'hui à environ 200'000 m². L'accélération de ces dernières années (43% d'augmentation de roche extraite entre 2005 et 2013) est due au fait qu'elle est devenue la seule carrière vaudoise à produire du ciment, d'autres sites ayant été fermés. Elle produit le 80% du ciment romand, ce qui équivaut à 20% des besoins suisses. Le permis d'exploiter actuel prendra fin en 2021. La zone d'exploitation projetée s'étend sur le plateau de la Birette, en direction de La Sarraz.

Vous serez sollicité pour accorder l'étape suivante d'exploitation. A échéance, la surface touchée aura triplé par rapport à celle d'aujourd'hui. En effet, dans le PDCar 2014, il est précisé que cette zone permettra l'extraction de 20 millions de m³ de calcaire, sur une hauteur de 50 m. Par une simple division, on voit que c'est une nouvelle surface de 400'000 m² de terres agricoles, forêts et bosquets qui disparaîtra définitivement.

Cette extension apportera de nombreux aspects négatifs, notamment :

- Des dommages irréversibles à notre patrimoine vaudois, tant naturel qu'archéologique,
- La quasi-suppression d'un couloir essentiel pour la faune entre Jura et Plateau,
- Une atteinte irréversible à l'alimentation en eau de nos sources et fontaines,
- L'abandon quasi-total de la zone sommitale (et protégée) aux cimentiers, son accès direct devenant très compliqué depuis La Sarraz, et impossible depuis Eclépens.

Relevons aussi l'impact positif de cette industrie sur notre région :

- Un apport financier aux communes (3.4% pour La Sarraz et de 6.9% pour Eclépens, selon les chiffres de 2012),
- Le maintien d'une activité non-pérenne induisant une centaine de postes de travail, dont de nombreux occupés par des frontaliers. A propos d'emplois liés à la cessation d'activité d'une cimenterie, il est intéressant de noter que la fermeture de la cimenterie de Roche a permis l'implantation de 6 nouvelles entreprises totalisant plus de 200 emplois.

Conscients qu'une cimenterie de cette importance ne peut cesser son activité du jour au lendemain, les membres de l'ASM **ne s'opposent pas, en principe, à cette extension.**

Alors où est le problème ?

La société Holcim :

Le cimentier a affirmé publiquement, notamment lors de séances d'information données aux Conseillers communaux d'Eclépens et de La Sarraz, que l'exploitation du plateau de la Birette ne serait que momentanée, l'objectif final étant l'extension sur le sommet du Mormont. Holcim, du point de vue économique, y trouverait de nombreux avantages : un plus grand volume de calcaire de meilleure qualité, des conditions d'exploitation optimales vu la faible emprise sur le terrain, la proximité de l'usine, l'éloignement par rapport aux zones d'habitation. Ils affirment aussi que cette configuration permettrait de combler la cavité avec des déblais propres, un double flux de camions devenant alors possible.

Problème : cette zone, depuis 1998, est soumise aux conditions de protection de l'IFP, l'inventaire fédéral des paysages, sites et des monuments naturels d'importance nationale, ainsi qu'à celles du PAC Mormont, le plan d'affectation cantonal du Mormont.

La zone sommitale du Mormont :

La zone convoitée par le cimentier est un des fleurons de la nature vaudoise. Plusieurs écrivains, Jacques Chessex, Bertil Galland, en ont décrit les charmes, nombre de naturalistes en ont inventorié les espèces, tant botaniques qu'animales, d'une incroyable richesse. Une preuve de cette richesse ? Ce printemps a eu lieu, au pied nord du Mormont, un recensement des batraciens pendant la migration vers leur lieu de reproduction. Ce sont plus de 3'500 animaux qui ont été répertoriés, dont certains menacés, comme la grenouille agile.

L'IFP a défini les objectifs de protection suivants pour ce site, objectifs qui ont été soumis à l'approbation de diverses instances en 2014 :

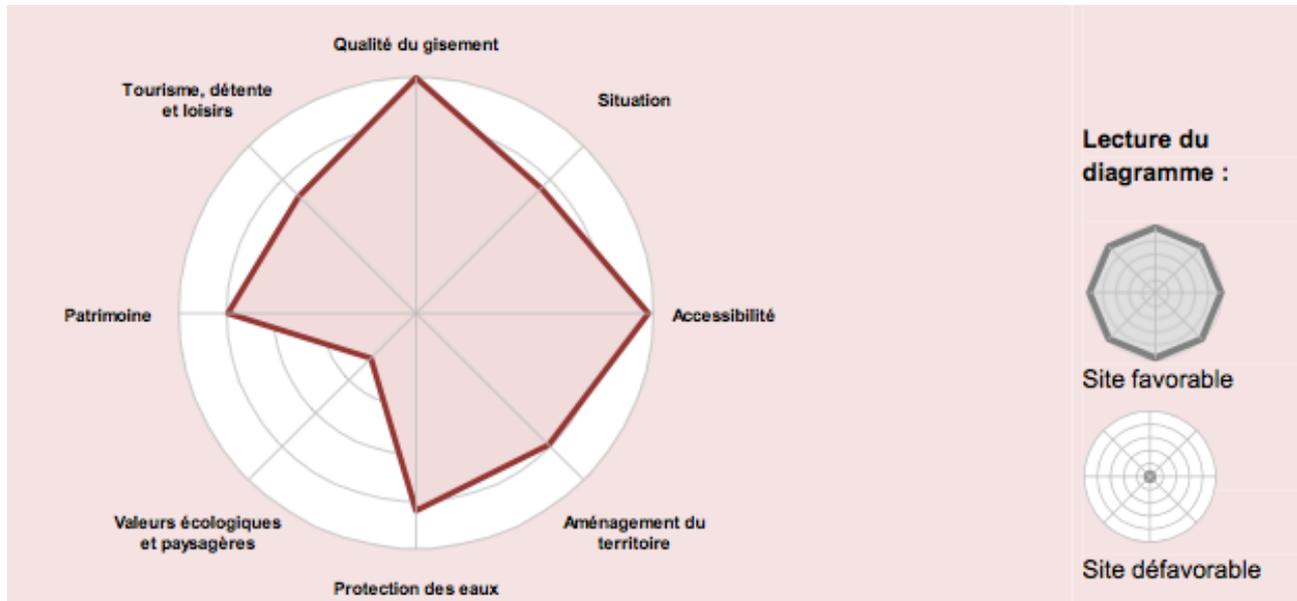
- Conserver le caractère et la silhouette du paysage collinien,
- Conserver les structures géologiques ainsi que les différents éléments et processus géomorphologiques,
- Conserver la mosaïque de milieux thermophiles et de forêts,
- Conserver la qualité et l'étendue des espaces forestiers et des prairies sèches,
- Conserver la diversité d'espèces végétales et animales caractéristiques,
- Conserver le site archéologique,
- Conserver les traces de l'ancien canal d'Entreroches et leur environnement,
- Conserver une utilisation agro-pastorale des milieux ouverts adaptée au contexte paysager local.

A relever que, mis à part ce qui concerne le canal d'Entreroches, tous ces objectifs de protection seraient bafoués en cas d'exploitation de cette zone.

A noter aussi l'importance du Mormont en tant que couloir pour la faune. Conscient de ce rôle, la Confédération a construit récemment, dans ce seul but, un pont sur l'autoroute à proximité de Bavois. L'exploitation de la zone sommitale rendrait cet ouvrage, qui a coûté plusieurs millions, parfaitement inutile...

Le PDCar 2014 :

La carrière du Mormont est la plus importante de ce plan directeur, tant par sa surface que par son implication industrielle. Il est donc justifié de regarder de près ce qui la concerne, et en particulier l'analyse multicritère qui la caractérise.



Un regard superficiel peut faire croire que ce site est quasi idéal, car, mis à part le critère « Valeurs écologiques et paysagères », tous les autres sont cotés quasiment sans restrictions. Nous vous laissons juger de l'objectivité de ce graphique en prenant en compte les précisions suivantes :

- Qualité du gisement : le cimentier affirme que la qualité de la roche est meilleure dans le secteur du sommet. Dès lors, comment du calcaire de moindre qualité peut-il obtenir une appréciation maximale?
- Situation : actuellement, les coups de mine occasionnent des fentes à des bâtiments situés à 1 km. Dans le périmètre soumis au PDCar, des bâtiments se trouveront à 300 m, à vol d'oiseau, du site exploité. La situation de la carrière, par rapport aux habitations d'Eclépens, mérite-t-elle une appréciation aussi généreuse?
- Patrimoine : sachant l'importance du site archéologique celte d'importance européenne mis à jour, on ne peut que sourire devant les restrictions accordées à ce point.
- Tourisme, loisirs, détente : quelle est l'origine de la perte de l'attrait touristique du Mormont ? Ce critère n'a pas de sens et serait avantageusement remplacé par « Impact touristique ».

Notre position :

Le but de l'ASM est de préserver à tout prix la zone sommitale inventoriée à l'IFP. Malgré la bonne volonté d'Holcim de diminuer l'impact de la carrière sur le paysage par la mise en place de mesures compensatoires, nous ne voulons pas voir le Mormont décapité et définitivement dénaturé ; car, même si la cavité venait à être comblée, le milieu originel ne pourrait jamais être reconstitué.

Nous ne savons quelle décision sera prise sur le maintien ou non de cette protection. L'article 6, pt.3 de l'ordonnance concernant l'IFP précise :

« De graves altérations des objets (inventoriés à l'IFP) sont admissibles si elles sont justifiées par des intérêts d'importance nationale qui priment ceux de la protection de l'objet. »

Dans le projet de PDCar 2014, on peut lire, à propos du Mormont : *« Des projets de comblement de la carrière avec reconstitution du paysage, ainsi que l'extension dans le périmètre protégé sont à l'étude. »*

Devant cette menace, et l'incertitude qui lui est liée, nous posons une condition sine qua non: **nous nous opposerons à toute extension tant que nous n'aurons pas la garantie de la protection absolue de la zone sommitale du Mormont inventoriée à l'IFP.**

Nos espoirs :

Vous êtes Vaudois comme nous et nous savons que notre patrimoine vous tient à cœur : vous ne pouvez pas sacrifier sans restrictions les richesses de notre canton au seul profit de l'industrie. En lisant, sur le site de l'Etat de Vaud, que l'un des quatre objectifs prioritaires du Conseil d'Etat pour cette législature est « Préservation de l'environnement », nous avons bon espoir que cette louable intention inspire vos décisions.

Une entreprise telle que Holcim, leader mondial de la production de ciment, a de grands moyens et nous pensons que si l'exploitation de la zone sommitale lui est accordée, il deviendra très difficile, voire impossible d'en éviter le saccage.

Il faut agir maintenant et vous avez la possibilité, en gardant une marge de manoeuvre, d'imposer des limites à la gourmandise du cimentier. Pour atteindre ce but, nous vous suggérons d'**adopter le PDCar 2014 en excluant provisoirement la carrière du Mormont**. Holcim a de quoi alimenter son four jusqu'à ce que tombe la décision sur le sort réservé à la zone inventoriée à l'IFP, soit à fin 2015, voire au début de 2016 (selon les renseignements obtenus auprès de M. Marc Andlauer, chef de la division DGE - GEODE).

En vous remerciant par avance de prendre en compte les éléments ci-dessus lors de votre réflexion, et en restant à votre disposition pour vous montrer in situ les enjeux de votre décision, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Au nom de l'Association pour la Sauvegarde du Mormont :

Le Président :

Le Secrétaire :

Alain Chanson

Daniel Rochat